

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Projet de création d'une voie de désenclavement de la partie basse du village de la commune de Sorio (2B).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de SORIO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. CHIARELLI Joseph, Maire de la commune de Sorio

RCS / SIRET

2 1 2 0 0 2 8 7 7 0 0 0 1 8

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 6° Infrastructures routières. <i>Sous-rubrique : d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.</i>	La voie de désenclavement comportera deux tronçons d'une longueur respective de 700 m et 100 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Travaux de création d'une voie de désenclavement, réalisés en deux tronçons d'une longueur respective de 700 m et 100 m.

La plate-forme de la voirie Est se caractérisera par une largeur de 6 m. Le profil en long a été optimisé afin de réduire les terrassements et les ouvrages de maçonnerie (murs). Les pentes évolueront entre 3 et 15 %.

La structure de la chaussée sera constituée de 0,20 m de tout-venant, et d'un revêtement en enduit bitumineux.

La voirie Ouest présentera une largeur plus réduite (4 m). Elle sera matérialisée par une structure en béton armé, car les pentes sont plus importantes (jusqu'à 20 % environ).

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de son document d'urbanisme, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2012 et co-approuvé par Arrêté Préfectoral n°2012234-004 du 21 août 2012, la commune de Sorio souhaite renforcer son potentiel constructible en ouvrant à l'urbanisation une zone contiguë au bâti existant et située en contrebas du village. Ce dernier est en effet totalement construit et présente un parc de logement saturé.

Ce projet est essentiel pour la commune de Sorio. Il permettra de :

- Respecter la Loi SRU,
- Maîtriser le développement de son territoire,
- Poursuivre l'urbanisation en continuité de l'existant,
- Désenclaver un secteur constructible.
- Préserver l'environnement naturel et le patrimoine architectural ancien,
- Refuser l'étalement anarchique des constructions le long de la route,

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les coûts d'investissement cette opération impliquera pour la collectivité de Sorio de scinder ce projet en deux tranches. La première phase concernera la voirie Est. En dehors des délais inhérents à l'obtention des autorisations administratives, les travaux pourraient débuter à partir de la fin du premier semestre de cette année (2014) pour une durée de 6 mois. La commune a obtenu ses financements pour la réalisation de cette opération.

Après une première phase de débroussaillage de l'emprise de la voie, les travaux débiteront par les opérations de terrassement concernant la voirie, ses dégagements et les ouvrages en maçonnerie.

Un décapage de la terre végétale sur 10 cm d'épaisseur sera réalisé. Les déblais seront réutilisés sur place en remblais. Les engins de chantier resteront sur le terrain d'assiette du projet pendant le déroulement des travaux.

Les ouvrages en maçonnerie permettront de soutenir les terres en amont et en aval de la chaussée. Ils seront de type poids, construits en béton coffré avec parement en pierres de pays. Le long de la voirie, ces ouvrages seront surmontés d'un muret d'une hauteur de 0,5 m, et habillés d'un parement en pierres.

Enfin, la structure de la chaussée sera constituée de 0,20 m de tout-venant, et d'un revêtement en enduit bitumineux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La création de la voie permettra de désenclaver une zone constructible.

La phase d'exploitation se limitera à la circulation des voitures des futurs habitants.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures administratives suivantes :

- Déclaration d'Utilité Publique pour l'emprise foncière de la voie de désenclavement.
- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau en ce qui concerne le rejet des eaux pluviales (rubrique 2. 1. 5. 0.).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Projet de création d'une voie de désenclavement, d'une longueur inférieure à 3 Km, de la partie basse du village de la commune de Sorio.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise totale du projet	4800 m ²
Longueur et largeur de la voirie Est	700 m x 6 m
Longueur et largeur de la voirie Ouest	100 m x 4 m
Pente max(%) voirie Est	15 %
Pente max(%) voirie Ouest	20 %

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de Pietre Chioselle
20246 SORIO

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 9 ° 16 ' 39 " 5 Lat. 42 ° 34 ' 56 " 8

Point d'arrivée : Long. 9 ° 16 ' 30 " 5 Lat. 42 ° 35 ' 03 " 3

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Pas de lien fonctionnel avec d'autres travaux.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : Anciennes terrasses cultivées, jardins, zone de reconquête de la végétation (maquis, taillis de chênes pubescents).

Règlement applicable à la zone du projet : Zone constructible.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La carte communale de Sorio a été approuvée par délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2012 et co-approuvée par Arrêté Préfectoral n°2012234-004 du 21 août 2012.

Le règlement applicable est le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune classée en zone de montagne.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'emprise d'une zone présentant un potentiel archéologique, qui concerne le site Santa Margarita.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site Natura 2000 (ZSC) se situe a 3,6 Km au Nord du projet. Il correspond au massif du Tenda et à la forêt de Stella (FR9400598).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'emprise du périmètre de protection d'un monument historique classé, qui concerne les ruines de la chapelle Sainte-Marguerite.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En cas de déblais excédentaires lors des terrassements, ils seront évacués vers des centres de traitement agréés.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement et de construction de la voie impliqueront la destruction de 4800 m ² de végétation au sein de terrasses cultivées, entretenues ou anciennement cultivées. La végétation détruite concernera essentiellement des espèces rudérales, mais également de reconquête du maquis : arbousier, bruyère, genêts, ciste, rosier sauvage, ainsi que de jeunes individus de chênes pubescents, regroupés sous la forme de taillis, notamment sur la partie Sud du projet.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est totalement inscrite au sein d'une zone constructible.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux, avec la présence des engins, pourra constituer une source de nuisances sonores. Cette dernière sera de faible intensité et courte dans le temps (durée des travaux). Au cours de la phase d'exploitation, le bruit se limitera à la circulation des véhicules des propriétaires des nouvelles habitations (soit environ une vingtaine de voitures).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'une manière générale, le trafic routier est à l'origine d'une pollution de l'air avec l'émission de gaz à effet de serre. Dans le cadre du projet, cette pollution est réduite au regard du nombre de véhicules considérés.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La problématique liée au rejet des eaux pluviales fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'Eau. En tout état de cause, le projet permettra de collecter et de traiter, préalablement au rejet dans le milieu naturel, les eaux pluviales en contact avec la chaussée. Les rejets s'effectueront dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans le périmètre d'un monument historique. Les ouvrages en maçonnerie, même s'ils sont limités dans le cadre du projet, seront habillés d'un parement en pierres du pays. Le projet respectera également l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Le projet traverse également une zone archéologique. Le maître d'ouvrage s'engage, préalablement à l'exécution des travaux, et notamment des terrassements, à consulter la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse (DRAC).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet, porté par la commune de Sorio et sa population, a été initié au cours de l'élaboration du document d'urbanisme. Approuvée avec succès, l'opération permettra de répondre favorablement à la demande locale en terme de logements.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Avis du bureau d'études INGECORSE Le projet de construction d'une voie de désenclavement sur la commune de Sorio s'inscrit dans une démarche réfléchie, et initiée en même temps que la carte communale. Face aux contraintes physiques du territoire, la collectivité a opté pour un développement de son urbanisation en continuité du bâti existant, sur des anciennes terrasses cultivées.

L'opération consiste en des travaux de faible envergure, sur un linéaire total de 800 m, où les terrassements seront réduits (planches existantes). Il est également important de souligner que la commune a obtenu tous les financements pour débiter cette opération. Les principaux impacts de la voie projetée sont :

- La destruction de la végétation : La voie suivra le chemin ancestral de *Pietre chioselle*. La végétation présente sur la moitié Nord du projet s'inscrit sur des terrains actuellement entretenus ou utilisés pour le jardinage. A ce niveau l'impact sur la végétation est très réduit. Sur la moitié Nord de la voie projetée, les terrains concernent d'anciennes terrasses cultivées, où la végétation reprend progressivement son évolution : on retrouve les essences typiques du maquis Corse. La partie la plus au Sud présente un stade de développement plus avancé, avec la présence de taillis de jeunes chênes pubescents. La destruction de ces formations présente un impact négatif, mais ce dernier est réduit au regard de la faible superficie concernée et des espèces identifiées. De plus, le projet est situé en dehors des zones écologiques réglementaires (ZNIEFF, NATURA 2000).

- La présence d'un édifice classé : Toutes les précautions ont déjà été prises dans le cadre de l'avant-projet, afin de favoriser l'insertion du projet dans son environnement (murs en pierre). L'architecte des bâtiments de France sera également consulté dans le cadre de la Déclaration de Travaux auprès de la DDTM de Haute-Corse.

- La traversée d'une zone archéologique sensible : Même si le décapage du sol n'interviendra qu'au niveau de la strate superficielle, la DRAC de Corse sera également consultée dans le cadre de la Déclaration de Travaux. Elle décidera de la nécessité de réaliser un diagnostic.

En conclusion, le projet de création de cette nouvelle voie sur la commune de Sorio ne paraît pas présenter d'incidences majeures sur l'environnement et ne remettra pas en cause les équilibres généraux actuels.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Figure n°3 : protections environnementales et patrimoniales et zones archéologiques répertoriées sur le territoire de la commune de Sorio (Haute-Corse)

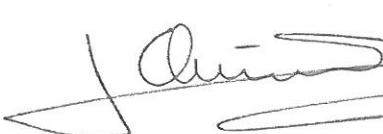
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Sorio

le, 09/04/2014

Signature



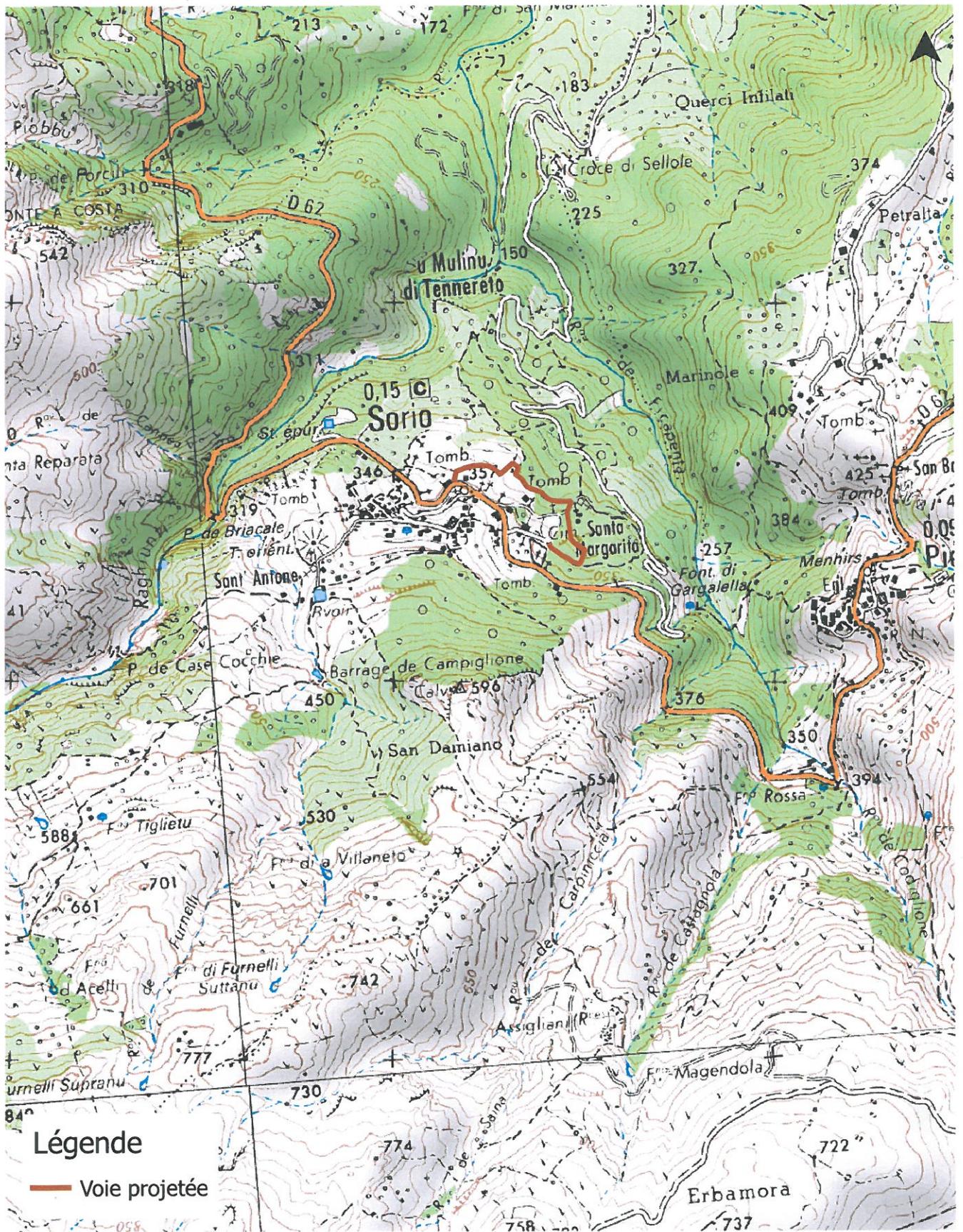
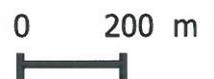
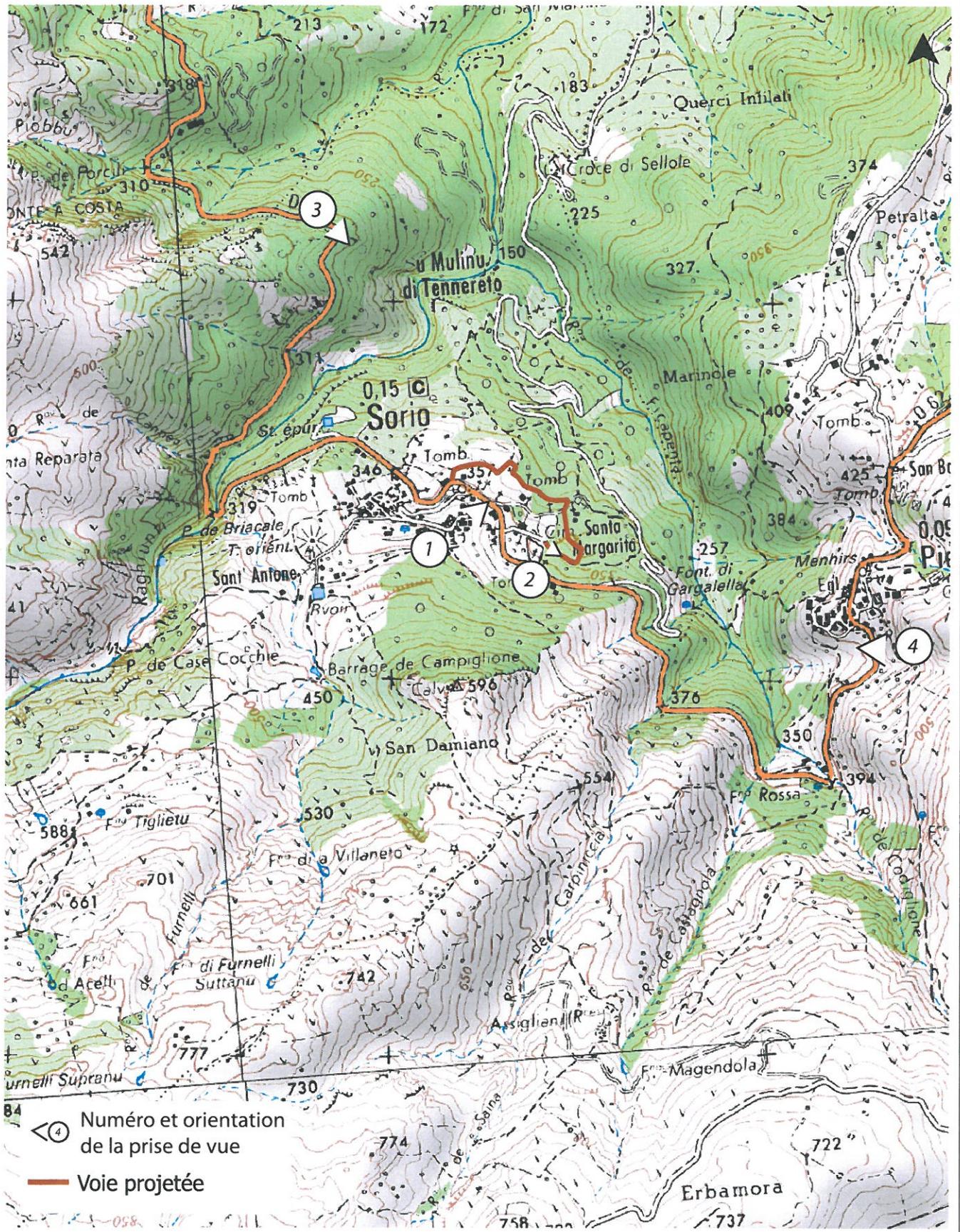



Figure n°1 : Localisation géographique du projet



Projet de construction d'une voie de désenclavement sur la commune de Sorio



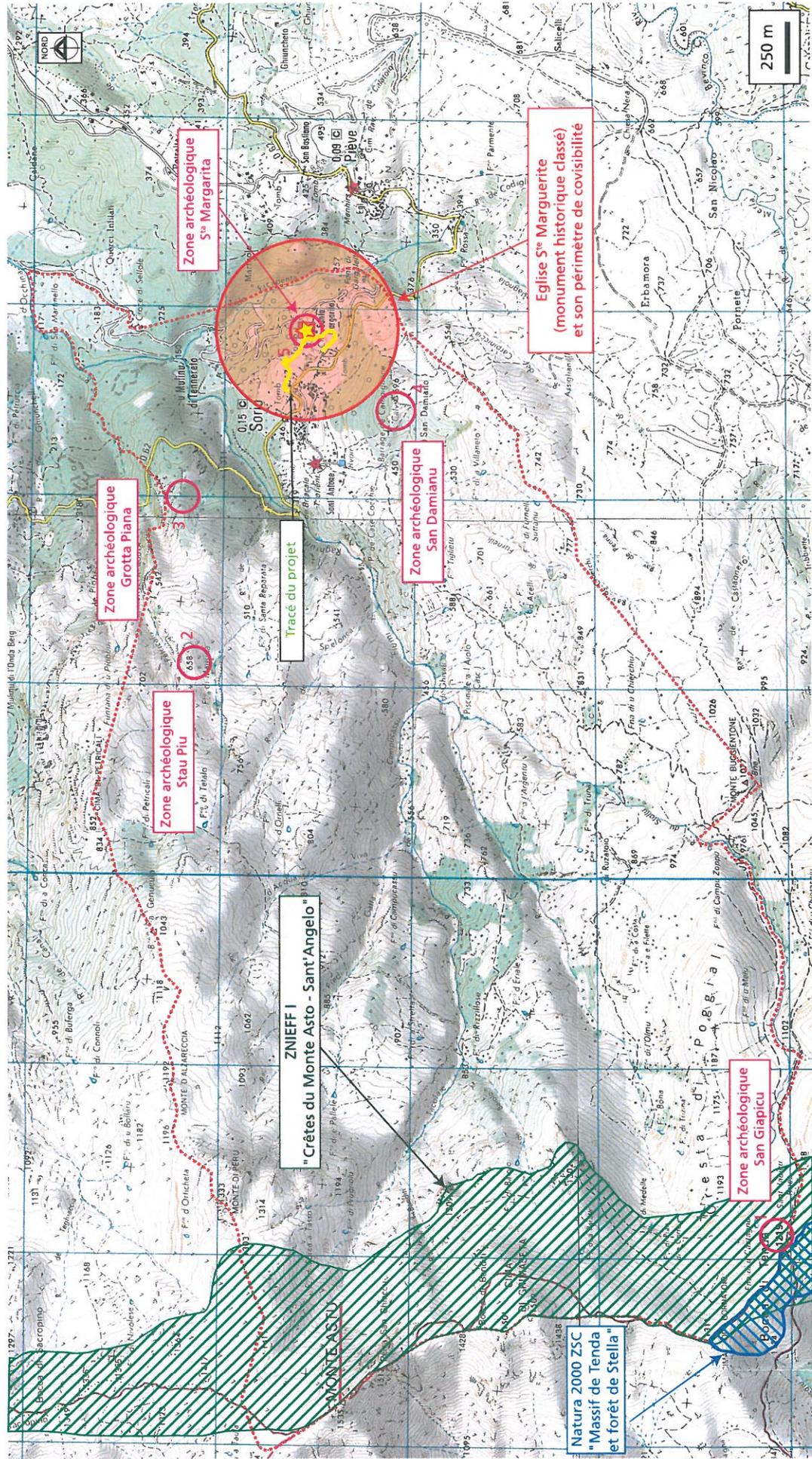


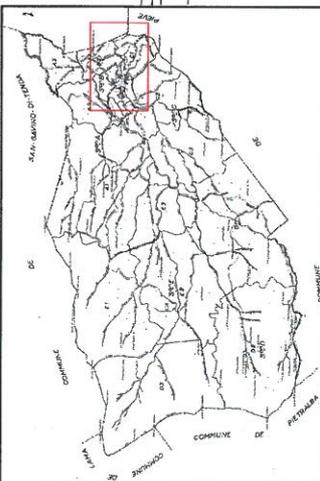
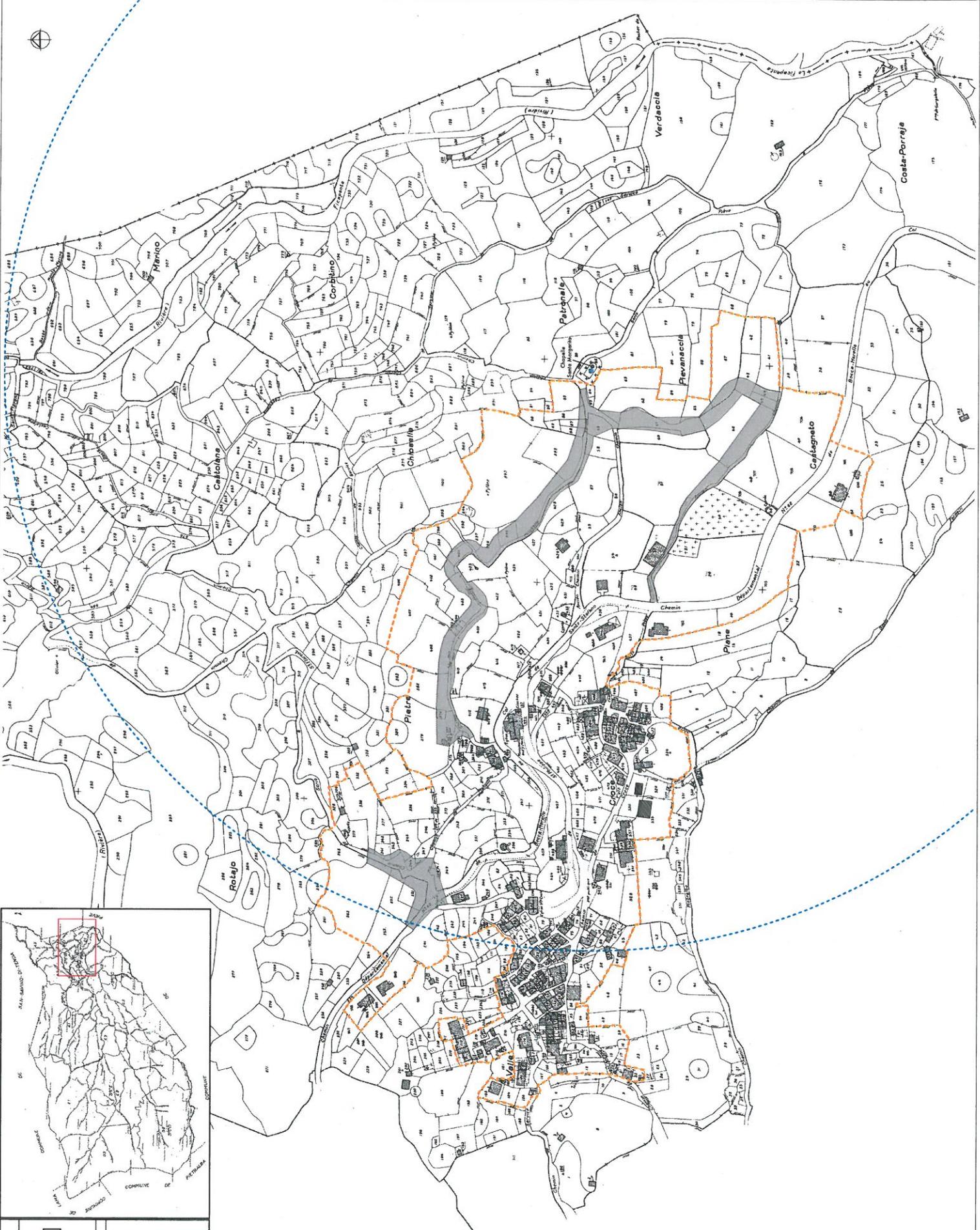
Source : Extrait de la Carte IGN au 25000e

Figure n°2 : Localisation des prises de vue



Figure n°3 : protections environnementales et patrimoniales et zones archéologiques répertoriées sur le territoire de la commune de Sorio (Haute-Corse)





République Française
 Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE SONGO
 (HAUTE-CORSE)
CARTE COMMUNALE

2 Village de Sonto
 Date: novembre 2011

LEGENDE
 - - - - - Limite de zone constructible
 - - - - - Mouvement topographique (préliminaire de 500 mètres)
 - - - - - Traces projetées de la voirie d'intérieur



> Vue depuis la route départementale D62



> Vue directe de la partie Sud du projet. Le chemin matérialise la voie.

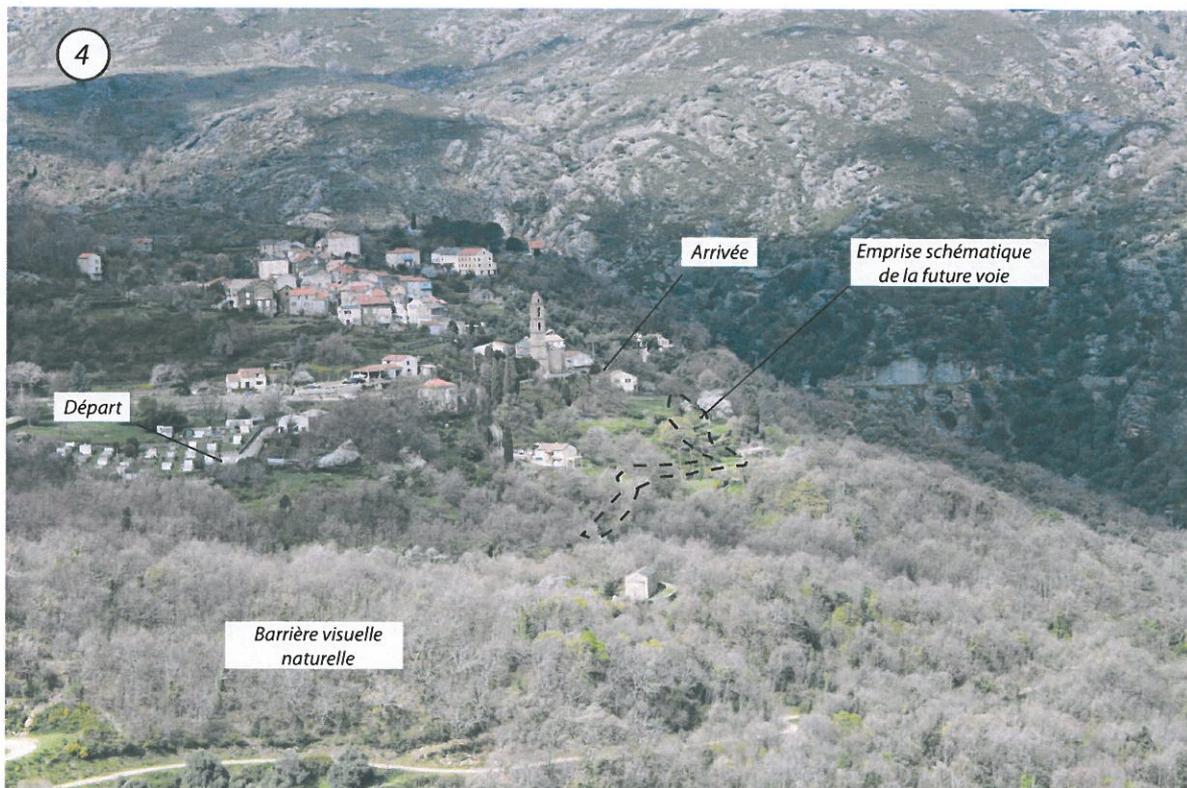
Planche photographique A : Vues de l'environnement proche du projet

3



> Vue depuis la route départementale D62 en direction de Santo Pietro

4



> Vue depuis la route départementale D62 en direction de Piève

Planche photographique B : Vues du projet depuis le paysage lointain